

« Ce n'est pas à strictement parler un "idéal" que nous soumettons » : la commission Laurendeau-Dunton et la Ville d'Ottawa

François Charbonneau

Volume 14-15, Number 2-1, Spring-Fall 2014

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a 50 ans : période révolue ou projet inachevé ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035527ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035527ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1492-8647 (print)

1927-9299 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Charbonneau, F. (2014). « Ce n'est pas à strictement parler un "idéal" que nous soumettons » : la commission Laurendeau-Dunton et la Ville d'Ottawa. *Mens*, 14-15(2-1), 53-88. <https://doi.org/10.7202/1035527ar>

Article abstract

This article pertains to the recommendations made by the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism (Laurendeau-Dunton Commission) to transform the federal capital. Contained in the fifth volume of the final report of the Commission, the recommendations pertaining to the city of Ottawa makes the concept of « federal presence » its mainstay. This concept suggests that the federal government should influence a shift towards greater bilingualism through its spending power in the region. A research within the internal documents of the Commission shows, however, that much more ambitious scenarios were envisioned by the Commission, whether it be the creation of a federal district or of an eleventh province. How can it be explained that the Commission, after having envisaged radical transformation scenarios for the region of the federal capital ended up making what can only be described as minimal transformation recommendations for the city? The following article suggests that part of the answer resides in the stark resistance that the city of Ottawa offered to the commission's research team. While it obtained the full cooperation of every other city in the country, the Commission encountered much resistance from the city's senior management. These difficulties played a major role in shifting the Commission away from making radical transformation recommendations for the city of Ottawa, towards a scenario of transformation deemed more realistic.

« Ce n'est pas à strictement parler un "idéal" que nous soumettons¹ » : la commission Laurendeau-Dunton et la Ville d'Ottawa

François Charbonneau²
Université d'Ottawa

Résumé

Cet article porte sur les recommandations formulées par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton) pour transformer la capitale fédérale. Contenues dans le cinquième volume de son rapport final, ces recommandations misent sur un concept, celui de « présence fédérale », qui propose que le gouvernement fédéral favorise un virage vers le bilinguisme, essentiellement grâce à son pouvoir de dépenser. Une recherche dans les documents internes de la Commission montre pourtant que des scénarios beaucoup plus ambitieux avaient d'abord été très sérieusement envisagés, qu'il s'agisse de la création d'un district fédéral ou d'une onzième province. Comment se fait-il que la Commission, après avoir envisagé des scénarios visant à

¹ « Mémoire n° 5 », rédigé par Jean T. Fournier, lundi 20 décembre (année non indiquée), p. 3, Bibliothèque et Archives Canada (ci-après, BAC), Fonds de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (ci-après, Fonds CREBB), RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 35.

² L'auteur tient à remercier Vincent Jollette et Samuel Coeytaux de l'aide qu'ils ont apportée à cette recherche. Il tient également à remercier les évaluateurs anonymes de ce texte de leur lecture attentive et des excellentes suggestions qu'ils ont formulées.

transformer de façon substantielle la région de la capitale fédérale, ait accouché de recommandations, somme toute, minimales? Cet article montre qu'une partie de la réponse provient de la farouche résistance qu'opposa la Ville d'Ottawa aux travaux de la commission Laurendeau-Dunton. Alors qu'elle obtiendra la collaboration de toutes les autres villes du pays, la Commission s'est heurtée à la haute fonction publique de la Ville d'Ottawa, qui a multiplié les refus de collaborer avec elle. Ces difficultés ont contribué à encourager les commissaires à retenir, dans leur rapport final, un plan pour transformer la Ville plus aisément réalisable.

Abstract

This article pertains to the recommendations made by the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism (Laurendeau-Dunton Commission) to transform the federal capital. Contained in the fifth volume of the final report of the Commission, the recommendations pertaining to the city of Ottawa makes the concept of « federal presence » its mainstay. This concept suggests that the federal government should influence a shift towards greater bilingualism through its spending power in the region. A research within the internal documents of the Commission shows, however, that much more ambitious scenarios were envisioned by the Commission, whether it be the creation of a federal district or of an eleventh province. How can it be explained that the Commission, after having envisaged radical transformation scenarios for the region of the federal capital ended up making what can only be described as minimal transformation recommendations for the city? The following article suggests that part of the answer resides in the stark resistance that the city of Ottawa offered to the commission's research team. While it obtained the full cooperation of every other city in the country, the Commission encountered much resistance from the city's senior management. These difficulties played a major role in shifting the Commission away from making radical transformation recommendations for the city of Ottawa, towards a scenario of transformation deemed more realistic.

From the very beginning of our inquiry it was clear to us that we faced a serious problem in the federal capital³.

En 1963, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton) se voit confier la délicate mission de déterminer les voies par lesquelles le Canada pourrait correspondre à l'idée d'un partenariat égal entre les peuples fondateurs, devenant ainsi un vaste chantier de réflexion sur les fins du Canada. En plus de son rapport préliminaire paru en 1965, la Commission publiera, de 1966 à 1970, six volumes sur des sujets tels que les langues officielles (1967), l'éducation (1968), le monde du travail (1969), l'apport culturel des autres groupes ethniques (1969), la capitale fédérale (1970) et les associations bénévoles (1970). Pour plusieurs de ces sujets d'étude, on sait que des transformations significatives sont survenues par la suite, soit parallèlement ou dans la foulée de la Commission (*Loi sur les langues officielles* en 1969, transformation de la fonction publique fédérale dans les années 1970, politique du multiculturalisme en 1971, financement des associations bénévoles par le Secrétariat d'État dans les années 1970, financement public des écoles secondaires francophones en Ontario en 1968), soit à la suite de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982 (mise en place de systèmes scolaires primaire et secondaire entièrement en français dans les neuf provinces anglophones au Canada).

Le Canada a été à ce point transformé en ce qui a trait à la politique des langues depuis une quarantaine d'années qu'il est sans doute difficile de mesurer en quoi plusieurs recommandations pourraient objectivement être qualifiées de radicales, sinon d'« ambitieuses » pour l'époque. Pour ne donner qu'un seul exemple, la Commission a proposé la création d'unités francophones de travail permettant à des employés de travailler entièrement en français à la

³ « Book VI – The Federal Capital, Chapter I: Introduction », 2 septembre 1969, p. 1.28, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 10.

fonction publique fédérale⁴. Même s'il est vain de tenter de qualifier de manière « objective » le degré de « radicalité » de ce qui a été recommandé dans les différents volumes du rapport final de la Commission, on ne suscitera pas la controverse en affirmant que la commission Laurendeau-Dunton ne s'est pas contentée de proposer des demi-mesures, et cela, de la publication du rapport préliminaire en 1965, lequel annonçait sans ménagement que le Canada traversait une grave crise sociale, jusqu'à la parution du dernier volume de son rapport final en 1970.

Il existe, pourtant, au moins une note discordante à ce tableau, à savoir celle concernant les transformations de la capitale fédérale. Le cinquième volume du rapport final de la Commission qui lui est consacré émet, en effet, des recommandations qui ressemblent, au mieux, à un scénario minimaliste visant à transformer la Ville afin que celle-ci se conforme aux principes du bilinguisme et du « partenariat égal » entre les peuples fondateurs. Il ne s'agit pas ici d'une impression, mais d'un simple constat. La Commission avait, en effet, consacré énormément d'efforts et d'énergie à effectuer un travail de recherche portant sur les transformations potentielles à apporter à la capitale fédérale. Les archives de la Commission montrent que plusieurs scénarios ont été envisagés, allant du *statu quo* à la création d'un district fédéral jusqu'à la création d'une onzième province. Dans cet article, nous tenterons de déterminer les raisons pour lesquelles la commission Laurendeau-Dunton a finalement opté pour un scénario somme toute assez conservateur pour la capitale fédérale, une sorte de « *statu quo* bonifié » par rapport à d'autres projets plus ambitieux⁵ qu'elle avait elle-même envisagés.

⁴ Ces unités ont d'ailleurs vu le jour au début des années 1970, avant d'être abandonnées pour des raisons d'ordre pratique.

⁵ Ce sont les mots mêmes de la Commission : « Les recherches courantes sur la région Ottawa Hull scrutent du point de vue du bilinguisme et du biculturalisme des facettes multiples de la vie politique et économique, juridique et constitutionnelle, sociale et culturelle de la capitale canadienne et de sa banlieue » ; « ce projet de recherche, le moins que l'on puisse dire est qu'il est ambitieux, vise à déterminer

Il existe plusieurs raisons qui permettent d'expliquer, à divers niveaux, pourquoi la Commission n'a pas recommandé un projet plus ambitieux visant à transformer la capitale fédérale que celui qu'elle a finalement proposé ; mais nous nous attarderons sur ce qui nous apparaît comme la raison principale, à savoir la résistance de la Ville d'Ottawa aux travaux de la Commission. Nous le verrons, l'opposition aux objectifs mêmes de la Commission (qui s'exprime à la Municipalité et dont feront abondamment écho les journaux de tout le pays) aura des répercussions importantes sur les travaux de la Commission. Mais le rejet presque viscéral des objectifs de la Commission par la Ville d'Ottawa se double, on le verra, d'un provincialisme affirmé de l'autre côté de la rivière des Outaouais, qui nuira à tout scénario le moins ambitieux visant à transformer la capitale du pays.

L'article qui suit est le fruit d'un travail de recherche mené principalement dans les archives de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, dans les journaux ainsi que dans les archives de la Ville d'Ottawa⁶. Dans un premier temps, nous montrerons pourquoi la Commission a considéré la Ville d'Ottawa comme un enjeu majeur de ses travaux. Nous verrons ensuite les divers scénarios de transformation de la Ville envisagés par l'équipe de recherche de la Commission. Dans un troisième temps, nous relaterons comment la Ville a été le lieu d'une controverse importante qui a fait les manchettes partout au pays et ébranlé les travaux de la Commission. Enfin, nous tenterons de comprendre en quoi la résistance de la Ville a joué un rôle dans la décision de la Commission

l'étendue actuelle du bilinguisme et du biculturalisme dans la capitale et son voisinage immédiat, et quelles mesures, législatives et autres, pourront être prises pour l'instaurer ou le parfaire dans les années à venir » (« Mémoire n° 7 », 30 janvier 1966, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 39).

⁶ Il importe de préciser que les documents d'archives de la commission Laurendeau-Dunton sont parfois en anglais, parfois en français mais, de manière générale, les documents de travail de la Commission n'étaient pas traduits, ce qui explique que nous citerons parfois des documents en langue anglaise.

de retenir un plan de transformation moins ambitieux par rapport à ceux qu'elle avait envisagés.

Bien que le texte qui va suivre concerne la place du français à Ottawa, il ne porte pas directement sur la communauté franco-ontarienne de la ville ni sur le rôle – très important – que cette communauté jouera ultérieurement pour améliorer l'offre de services en français à la Municipalité⁷. La problématique qui retiendra plutôt notre attention est celle des efforts de refondation symbolique du Canada pendant les années 1960. Les travaux sur cette importante question se sont multipliés au cours des dernières années. Au début des années 1990, Guy Laforest a amorcé la réflexion en s'intéressant aux visions opposées que la commission Laurendeau-Dunton et Pierre Elliott Trudeau avaient développées au sujet du Canada⁸. Cette réflexion a été en quelque sorte poursuivie par André Burelle dans son ouvrage portant sur ce qu'il a nommé le « mal canadien⁹ », dans lequel il montre notamment les vertus des solutions que préconisait en matière de dualité linguistique la commission Laurendeau-Dunton par rapport à celles qu'imposera plus tard Pierre Elliott Trudeau. Récemment, Matthew Hayday a réfléchi au rôle essentiel qu'a joué la Commission dans la transformation du Canada vers une compréhension *bilingue* de lui-même¹⁰. Daniel Bourgeois a fait porter ses recherches sur les tentatives de la Commission de repenser l'aménagement du territoire en ciblant des « districts bilingues » qui auraient dû – si le projet n'avait été rejeté ultérieurement et remplacé

⁷ Sur les efforts que les francophones de la ville multiplieront pour faire adopter une politique de bilinguisme ou pour la faire bonifier, voir François Charbonneau, « Les services en français à la Ville d'Ottawa ». À paraître.

⁸ Guy Laforest, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1992.

⁹ André Burelle, *Le mal canadien : essai de diagnostic et esquisse d'une thérapie*, Saint-Laurent, Éditions Fides, 1995.

¹⁰ Matthew Hayday, *Bilingual Today, United Tomorrow: Official Languages in Education and Canadian Federalism*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005 ; « La révolution de l'éducation bilingue au Canada : la commission B&B et les langues officielles en enseignement », *Canadian Issues = Thèmes canadiens*, (automne 2013), p. 30-34.

par la volonté de rendre le Canada bilingue d'un océan à l'autre – concrétiser de manière peut-être plus réaliste l'idéal de bilinguisme¹¹. De son côté, Eve Haque a montré en quoi les débats pendant la Commission ont été essentiels pour faire émerger (et, ultimement, convaincre les Canadiens d'adopter) une conception à la fois multiculturelle et *bilingue* du Canada¹². Dans une thèse soutenue en 2013, Valérie Lapointe-Gagnon a cherché à comprendre comment la Commission a tenté de repenser les assises symboliques du Canada, une méthode que cette dernière a privilégiée pour répondre aux nombreux griefs formulés par les Canadiens français contre la Confédération canadienne. Lapointe-Gagnon s'est notamment intéressée à cette commission d'enquête qu'elle a présentée comme un « moment » de rencontre entre des intellectuels engagés à repenser la fondation du Canada¹³.

L'ensemble de ces travaux nous permet de comprendre que c'est, en bonne partie, grâce à la commission Laurendeau-Dunton, directement ou par contrecoup, si le Canada d'aujourd'hui ne se pense plus comme il le faisait il y a à peine une cinquantaine d'années. Pourtant, la Ville d'Ottawa, considérée comme une sorte de pierre angulaire de tout le dispositif mis en place par la Commission, n'a pas connu les transformations dont cette dernière pouvait rêver au début de ses travaux, et la recherche universitaire ne s'est pas penchée jusqu'ici de manière approfondie sur cet aspect des travaux de la Commission. C'est à combler cette lacune qu'est consacré le texte que le lecteur a sous les yeux.

¹¹ Daniel Bourgeois, *Canadian Bilingual Districts: From Cornerstone to Tombstone*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006.

¹² Eve Haque, *Multiculturalism within a Bilingual Framework: Language, Race, and Belonging in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2012.

¹³ Valérie Lapointe-Gagnon, *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau-Dunton, 1963-1971*, thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 2013.

Pourquoi Ottawa?

Dès les tout débuts de ses travaux, la Ville d'Ottawa a été considérée par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme comme une priorité. Les 7 et 8 novembre 1963 furent tenues les premières séances préliminaires pendant lesquelles les commissaires ont notamment demandé au public présent si le Canada « *should have a federal capital district in which the two main cultures and the two official languages would be equivalently represented*¹⁴ ? », ce qui laisse croire qu'ils envisageaient déjà la possibilité de transformer de manière significative des structures administratives de la Ville au moment de lancer les travaux publics de la Commission. Il faut dire qu'évoquer la possibilité de créer un district fédéral, à la manière du District of Columbia étasunien, n'avait rien de révolutionnaire : cette idée circulait depuis plusieurs années et avait été abondamment discutée quelques années auparavant, mais le gouvernement fédéral avait préféré créer la Commission de la capitale nationale (CCN), en 1959.

Cela dit, il faut voir que les raisons qui militaient en faveur de la création d'une nouvelle division administrative pour la région de la capitale du Canada avaient changé en l'espace de ces quelques années. En 1959, le Gouvernement du Canada voulait se donner les moyens de faire d'Ottawa une « véritable » capitale, notamment en coordonnant de manière plus efficace les efforts pour mettre en valeur le territoire (espaces verts, lieux de mémoire, musées, transports, etc.). En 1963, ce qui intéresse la Commission c'est la transformation de la Ville afin qu'elle soit plus conforme à son mandat, soit celui d'analyser les moyens par lesquels la Confédération canadienne pourrait se développer d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples fondateurs.

¹⁴ « National Capital / Federal District: A Survey analysis of Briefs », 8 février 1967, p. 1, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37.

L'un des principaux enjeux de la Commission concerne la transformation de la fonction publique fédérale. Bien qu'elle ne dispose pas encore, en 1963, de toutes les statistiques qui viendront bientôt le confirmer, on sait déjà que les Canadiens français sont fortement sous-représentés à la fonction publique fédérale et que la langue française n'y a pratiquement pas droit de cité. Pour remédier à cette situation, les commissaires jugent qu'il ne suffira pas de décréter l'embauche d'un plus grand nombre de fonctionnaires fédéraux d'origine canadienne-française. Comme la majorité des fonctionnaires travaillent dans la capitale du pays, les commissaires estiment nécessaire que la ville d'Ottawa soit accueillante pour ceux-ci.

All in all, the commission feels that the human resources of the Ottawa area affords a favorable setting for a capital which could adequately reflect Canada's bicultural character. But this is to speak of the potential rather than the actual. There is a widespread impression among the public – both the French speaking and the English speaking public – that the atmosphere of the capital is predominantly, and indeed almost overwhelmingly, English Canadian. This opinion is reflected in many of the briefs presented to the commission, and it is corroborated or partially corroborated on many specific points by the commission's own research study on the capital¹⁵.

L'impression générale qu'Ottawa est une ville unilingue anglaise, peu accueillante pour le fait français, ne relève pas de la démographie (la ville compte 21,2 % d'habitants dont le français est la langue maternelle¹⁶) ou de la situation géographique, mais plutôt de ses institutions et d'une certaine culture de l'unilinguisme. Au moment où commencent les travaux de la Commission, soit en 1963, la

¹⁵ « La situation de la capitale fédérale », 27 octobre 1966, p. 7, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 290.

¹⁶ « Position Paper on the Ottawa Project », février 1965, p. 3, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 238. Selon le même document, 37,7 % des habitants de la région métropolitaine (ce qui inclut les deux côtés de la rivière des Outaouais) ont le français comme langue maternelle. Ces données sont issues du recensement de 1961.

province de l'Ontario, dans laquelle est située la ville d'Ottawa, n'a pas de système scolaire français digne de ce nom¹⁷. On soupçonne également, ce que confirmeront les diverses enquêtes de la Commission, que la Municipalité d'Ottawa n'offre à peu près aucun service en français. Il faut ajouter qu'au moment où la Commission entame ses travaux sur Ottawa, Charlotte Whitton, une francophobe notoire qui s'opposera farouchement pendant toute sa carrière à la bilinguisation de la Ville¹⁸, en est la mairesse. Qui plus est, à la veille des travaux de la Commission, la Ville d'Ottawa avait refusé d'implanter une signalisation routière bilingue sur son territoire¹⁹.

Mais la Commission a en tête bien davantage que la simple bilinguisation des services à la population. Lorsque les commissaires envisagent les transformations à apporter à la capitale fédérale du Canada, c'est à la région entière de l'Outaouais, en incluant les deux côtés de la rivière qui marque la frontière entre l'Ontario et le Québec,

¹⁷ L'Ontario a adopté, en 1927, un système d'écoles primaires bilingues où l'on enseigne le français, mais où le reste de l'enseignement doit se faire en anglais. Ce système est placé sous la surveillance d'un inspecteur francophone en 1937, si bien que, progressivement et selon les milieux, une part de l'enseignement se faisait en français. Au niveau secondaire, le gouvernement ne finançait que les écoles anglaises publiques. Quelques rares écoles offraient des cours de français (et plus rarement « en français » à compter des années 1960), mais sinon, un élève souhaitant poursuivre ses études en français au niveau secondaire se devait de fréquenter une école privée, gérée par le clergé (ce qui veut dire, en Ontario, une école qui ne reçoit aucun subside public). Ce n'est qu'en 1968, à la suite du rapport Bériault, qu'apparaissent les écoles primaires françaises (et non plus bilingues) et que seront créées les écoles publiques secondaires françaises.

¹⁸ Au sujet de Charlotte Whitton, voir Patricia T. Rooke et Rodolph Leslie Schnell, *No Bleeding Heart: Charlotte Whitton: A Feminist on the Right*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1987.

¹⁹ « National Capital / Federal District : A Survey analysis of Briefs », 8 février 1967, p. 5, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37. « Le fait que le conseil municipal et le maire d'Ottawa aient refusé d'installer des panneaux de signalisation routière bilingue a été très souvent cité tant dans les mémoires de langue anglaise que de langue française soit pour dire que c'était un minimum à accorder aux Canadiens français, soit qu'étant donnée cette attitude négative il fallait dégager totalement la capitale nationale de l'administration municipale et provinciale et la placer sous la juridiction de l'État central. »

qu'ils réfléchissent. En un mot, c'est sur l'entièreté de ce territoire qui comprend les municipalités centrales de Hull, d'Ottawa et d'Eastview (aujourd'hui, Vanier), en plus des banlieues comme Gloucester, Gatineau, Aylmer ou, encore, Nepean qu'ils portent leur regard. Cette région de la capitale fédérale doit être repensée de manière à être accueillante pour l'ensemble des Canadiens. Comme l'indique un document interne :

*The commission feels that if the federal capital is to represent adequately the bilingual and bicultural nature of Canada, there is a strong need for an element of balance between the English-speaking and French-speaking populations of the capital area*²⁰.

Pour les commissaires, la capitale du Canada devait, en quelque sorte, être la pièce maîtresse du Canada de demain, le lieu où à la fois les Canadiens de langue française et de langue anglaise pourraient se sentir chez eux sans avoir l'impression de sacrifier une part d'eux-mêmes. Une note interne signale que, selon plusieurs mémoires déposés à la Commission, la Ville d'Ottawa, une fois transformée, devrait devenir le « symbole » (*showcase*) des transformations à apporter au pays afin qu'il corresponde à l'idéal d'égalité entre les peuples fondateurs²¹.

Il importe de préciser deux choses avant d'examiner les divers scénarios de transformation de la Ville envisagés par la Commission. D'abord, transformer la Ville dans le but de la rendre plus accueillante au fait français est une préoccupation davantage marquée chez les francophones de la région. Dans un document préparé par l'équipe de recherche de la Commission et portant sur Ottawa « comme lieu de travail et de vie », on conclut à un clivage important entre l'attitude

²⁰ « Third Draft : La situation de la capitale fédérale, partie II.4.b », 27 octobre 1966, p. 5, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 290.

²¹ La Ville d'Ottawa devrait être le symbole, un « *showcase* » selon plusieurs mémoires (« Appendix 1, A Note on Public Attitudes », 21 janvier 1970, p. 2, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 122).

des Canadiens anglais et celle des Canadiens français par rapport aux transformations à apporter à la Ville.

The English see Ottawa as essentially just another English city, while the French are concerned with it as a capital – a bilingual capital. Obviously these differences are largely dictated by the different positions of the two groups: the English do not need it to become a bilingual city; the French have a personal interest in it²².

Mais le clivage sera tout aussi manifeste entre les Canadiens anglais vivant à Ottawa et les Canadiens du reste du pays, toutes langues confondues. Il semble, en effet, que le type de préoccupations qui s'exprime dans les mémoires et audiences au sujet d'Ottawa est foncièrement différent selon que l'on y habite ou pas. Au sujet de ses citoyens, on note : « *Ottawa has the attitude of being an Ontario town rather than the capital of Canada*²³. » Dans un autre document, on écrit : « *[V]ery few English Canadians [de la ville d'Ottawa] indeed refer to Ottawa and its role as capital*²⁴. »

Cette attitude générale annonce le type de difficultés que rencontrera la Commission, comme nous le verrons un peu plus loin. Mais avant d'examiner les résistances au bilinguisme manifestées par la Ville, nous exposerons les divers scénarios de transformation de la capitale qu'envisage la Commission. Le fait de présenter les événements dans cet ordre ne doit pas, cependant, donner la fausse impression au lecteur que la Commission a elle-même procédé dans cet ordre. Dans les faits, l'équipe de recherche a établi plusieurs scénarios de transformation de la Ville, et ce, à maintes reprises entre 1964 et 1970, c'est-à-dire en même temps elle menait ses recherches. Qui plus est, la résistance aux travaux de la Commission s'est manifestée

²² « Career Study: The Ottawa Area as a Place to Live and Work », 12 août 1966, p. 33, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 194.

²³ « The National Capital: A summary of the issues involved in the debate on a federal district, with particular emphasis on the questions of bilingualism and biculturalism », 3 février 1967, p. 2, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37.

²⁴ *Ibid.*, p. 11.

à différents moments, avant et après que les scénarios aient été couchés sur papier.

Les scénarios de transformation de la Ville envisagés par l'équipe de recherche

Au début de ses travaux, la Commission a créé une équipe de recherche qui devait s'intéresser uniquement à la ville d'Ottawa en tant que capitale du pays. Cette équipe, menée par Kenneth D. McRae, lui-même secondé par David R. Cameron et Jean T. Fournier²⁵, avait pour objectif de déterminer si la région de la capitale était conforme au principe du « partenariat égal » entre les deux principaux groupes linguistiques du pays. Elle ne fera donc pas porter ses travaux sur la fonction publique fédérale, un sujet qui relève d'une autre équipe de recherche. Le « projet Ottawa » visait ainsi à déterminer « *the extent to which the capital region reflects the dual nature of our country*²⁶ ». Dans la plupart des textes préparés par l'équipe de recherche, on insiste sur l'importance de transformer la Ville d'Ottawa de manière à ce qu'elle soit une sorte de modèle pour le Canada, dans lequel les deux peuples fondateurs pourront se rencontrer sur une base égalitaire. On déplore ainsi souvent le fait qu'il n'existe pas au Canada un tel lieu où anglophones et francophones se sentent à égalité, d'où l'importance de faire de la capitale un modèle :

In the context of Canada today, therefore, it is difficult to think of any considerable territory that may be considered, both in the juridical

²⁵ Au moment de la Commission, Kenneth D. McRae était professeur de science politique à l'Université Carleton et spécialiste de la pensée politique de Jean Bodin. David R. Cameron était étudiant en science politique. Il connaîtra une longue carrière de professeur à l'Université de Toronto. Jean T. Fournier était également étudiant au moment de la Commission. Il passera près de cinquante ans dans la fonction publique fédérale et deviendra premier conseiller sénatorial en éthique en 2006.

²⁶ « Research Outline for the City of Ottawa Study », [s. d.], p. 1, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 136. Le document n'est pas daté, mais le propos indique clairement qu'il a été écrit avant que ne commence la recherche sur la Ville d'Ottawa.

and a sociological sense, to be in a state of equilibrium in terms of the official languages. We think it important that such a territory should exist with respect to the federal capital. For if the capital of a bilingual country is to command the respect and loyalty of its citizens of both official languages, it should not reflect the dominance of one language over the other²⁷.

Bien qu'il soit évident, au moment où la Commission entame ses travaux, que la Ville d'Ottawa ne corresponde pas, et cela de très loin, à l'idéal que l'on souhaite atteindre, encore faut-il le montrer. C'est à cette tâche que s'attelle l'équipe de recherche.

Une série d'études sur Ottawa et les autres municipalités de la région visera à déterminer dans quelle(s) langue(s) les services à la population sont offerts, s'il est possible de travailler en français à la municipalité, quelle est la composition ethnolinguistique précise de chaque ville, dans quelle(s) langue(s) il est possible de s'instruire ou de se divertir, et ainsi de suite. L'équipe de recherche s'intéressera aussi aux autres pays bilingues de manière à déterminer comment est représentée la pluralité ethnolinguistique dans leur capitale. Enfin, l'équipe cherchera à analyser les divers modèles de « présence fédérale » au sein de la capitale des autres fédérations, comme les États-Unis, c'est-à-dire à déterminer les liens administratifs qui unissent le gouvernement central au territoire sur lequel il sied principalement.

Il appert clairement que l'équipe de recherche se donne pour objectif de faire une radiographie étendue de la région de la capitale fédérale de manière à montrer en quoi celle-ci correspond – ou pas – aux objectifs de la Commission. On aura compris que cette équipe de recherche ne se distingue pas des autres, qui veulent, elles aussi, établir les bases scientifiques permettant de justifier les transformations que l'on entend recommander.

²⁷ « Book VI – The Federal Capital, Chapter II: The Principle of Equal Partnership », 31 janvier 1969, p. 2.6, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 10. Souligné dans le texte.

Pendant toute la période où elle mène ses recherches, l'équipe couchera par écrit divers scénarios de transformation de la capitale qu'elle envisage de proposer dans son rapport final. À notre connaissance, le premier document interne qui présente de manière détaillée les possibilités de transformer la structure de la Ville est le « Position Paper on the Ottawa Project » de février 1965. Ce document est préparé par David D. Cameron, quelques mois avant que n'éclate la controverse, sur laquelle nous reviendrons plus loin, au sujet de l'enquête que la Commission souhaite mener sur la représentation des communautés linguistiques dans la politique et l'administration municipales d'Ottawa. Dans ce premier document de travail, on propose un plan qui détaille cinq modèles d'organisation de la capitale :

1. *Complete Municipal Control*
 - a. *The municipality is autonomous within provincial regulations*
 - b. *The federal government has no role in local affairs*
2. *A degree of Informal Federal Influence*
 - a. *The municipality is autonomous within provincial regulations*
 - b. *But the federal government has an important, though informal, influence in local affairs*
3. *Shared Municipal-Federal Jurisdiction*
 - a. *The three levels of government are all active in local affairs*
 - b. *The federal government shares with the two provinces authority over municipalities in the capital region.*
4. *Limited Municipal Control*
 - a. *The municipality functions within a federally defined framework*
 - b. *The federal government replaces the province as the constitutional controller of local affairs in the capital*

5. *Complete Federal Control*

- a. *The « classic » federal district, the federal government is involved in all capital activities*
- b. *Municipal organization have disappeared as have the provinces²⁸.*

Le reste du document décrit les divers avantages et inconvénients des scénarios proposés sur les plans juridique (ce qui est proposé est-il compatible avec la Constitution ?), éducatif, économique, administratif et culturel. Ce « *position paper* » présente les nombreux désavantages inhérents à chacun des quatre premiers scénarios, mais ne présente que des avantages pour ce qui est de la cinquième option, à savoir la gestion complète de l'administration de la région par le gouvernement central sous la forme d'un district fédéral. L'auteur de ce rapport favorise manifestement cette dernière option dans la mesure où le district fédéral est le scénario le plus compatible avec les objectifs de la Commission. La conclusion du document ne pourrait être plus limpide. Le district

exists because of the requirements of the Federation: the need for a central government location free of any provincial entanglements, the urge to have an area symbolic of national, rather than particular, aspirations, the desire to evolve social patterns demonstrated of the cultural community towards which the regions are striving²⁹.

Si le premier tentait une gradation, somme toute abstraite, du niveau d'implication de chacun des paliers gouvernementaux dans la gestion de la Ville, d'autres envisagent des scénarios plus précis et plus radicaux en ce qui a trait aux transformations projetées. En août 1966, le groupe de recherche sur le « projet Ottawa » prépare un document intitulé « Working paper on the Federal Capital ». La troisième partie de ce document, qui est écrit tantôt en anglais, tantôt en français, détaille ce que l'on nomme « l'éventail des solutions » :

²⁸ « Position Paper on the Ottawa Project », février 1965, p. 6-7, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 238.

²⁹ *Ibid.*

- 1) *Continuation of the status quo*
- 2) *Solutions involving institutional changes within the provincial framework* [essentiellement une augmentation des pouvoirs de la Commission de la capitale nationale ou la création de nouvelles agences]
- 3) *Solutions creating a federal district or territory*
- 4) *The creation of an 11th province*
- 5) *Solutions envisaging a transfer of the capital, or the creation of a new capital*³⁰.

Le document décrit, à son tour, les divers avantages et inconvénients de chaque scénario, précisant cette fois : « *At the present time we are not yet ready to propose a specific solution, and still less to discuss the detailed aspects of it. We may, however, state this much: at this stage we are inclined not to think in terms of the first or the last type of solution*³¹. » Cela veut donc dire que le *statu quo* n'est pas une possibilité envisagée, comme ne l'est pas non plus le déménagement de la capitale vers une autre ville. Par contre, cela laisse entendre que la Commission estimait que la création d'un district fédéral ou d'une onzième province canadienne étaient des scénarios crédibles. Dans un mémoire dans lequel il évaluait les divers plans de transformation de la Ville, en tentant de déterminer jusqu'où la Commission pourrait aller, Jean T. Fournier écrit, sous une forme lyrique : « [P]lus nos objectifs seront hauts et, cela va de soi, plus nos solutions devront être radicales. [...] La meilleure solution sera à la taille de nos aspirations³². »

L'évocation des scénarios visant à transformer la capitale ne se limite pas aux documents internes. En effet, la Commission en discutera lors des audiences publiques, et les journaux se feront l'écho

³⁰ « Working Paper on the Federal Capital », août 1966, p. 31-33, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37.

³¹ *Ibid.*, p. 34.

³² « Mémoire 21 », 15 juillet 1966, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 39.

de ces débats. Quelques mois avant la parution du cinquième volume de son rapport final, la Commission publiera une note de recherche portant sur les réactions aux transformations proposées. Cette note indique que la création d'un district fédéral est le scénario le plus discuté³³. Il faut dire que la possibilité de transformer la Ville est dans l'air du temps. Nous avons vu que la CCN a été créée en 1959. Le gouvernement provincial ontarien avait, pour sa part, mis sur pied la commission Jones, qui proposera la création de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. Cette dernière verra le jour en 1969.

L'évocation des transformations importantes à apporter à la structure de la Ville reviendra sporadiquement dans les documents de la Commission. La grande question qui occupe l'équipe est de savoir s'il est possible pour la Commission d'atteindre ses objectifs sans recommander une transformation radicale de la capitale. Dans une note de travail, Jean T. Fournier écrira qu'« au cours des derniers mois l'évidence en faveur d'une transformation plutôt radicale du statut d'Ottawa s'est accumulée³⁴ ». Dans une autre note soumise un mois plus tôt, il donnait une idée des deux options (radicales ou partielles) qu'il avait en tête :

– Première option : un changement radical. [...] Le déplacement de la capitale, la création d'un district fédéral, la proclamation d'une 11^e province, l'établissement de territoire fédéral.

– Deuxième option : un changement partiel. [A]mendements à la constitution, arrangement avec les provinces, extension de la juridiction de la CCN, le statu quo³⁵.

Fournier, comme d'autres membres de l'équipe de recherche, est conscient que la Commission ne pourra pas se permettre de suggérer

³³ « Appendix 1, A Note on Public Attitudes », 21 janvier 1970, p. 5, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 122.

³⁴ « Témoignages en faveur d'une transformation en profondeur de l'ordre politique de la capitale canadienne », 15 juillet 1966, p. 1, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 39.

³⁵ « Quelques notes en marge du chapitre sur le facteur fédéral », 7 juin 1966, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 153.

plusieurs scénarios dans son rapport final. Il faudra trancher de manière à ne retenir qu'une seule option, celle que l'on jugera la meilleure. Si une commission ne fait pas de recommandation précise, on pourra à bon droit s'interroger sur son utilité. Fournier présente très clairement ce qui est en jeu en ce qui a trait à la radicalité des transformations possibles :

En dernière analyse, pour notre part, toute la question se ramène à savoir si le bilinguisme et le biculturalisme sont réalisables (dans la capitale canadienne) dans le contexte politique ou constitutionnel actuel, c'est-à-dire tant et aussi longtemps que les municipalités d'Ottawa et de Hull demeureront sous la juridiction provinciale de l'Ontario et du Québec ; ou si, pour atteindre l'objectif du bilinguisme et du biculturalisme, il faut procéder à un réaménagement radical des compétences législatives³⁶.

L'enjeu de la « radicalité » tient ainsi au degré de transformations à apporter à la structure de gestion de la capitale. Le principal écueil, on l'aura compris, tient au fait que la ville d'Ottawa n'est pas seulement la capitale du Canada, mais aussi une municipalité de l'Ontario, province unilingue anglaise. Pour atteindre les objectifs de la Commission, il faudra peut-être retrancher la région de la province ontarienne, ce qui suppose de faire sensiblement la même chose pour la partie québécoise de la région de la capitale. Nous y reviendrons.

Pour l'instant, il ne s'agit là que de scénarios, mais il est évident, à la lecture des documents préparés par la Commission, que les membres de l'équipe de recherche semblaient envisager favorablement la possibilité d'effectuer des transformations ambitieuses. Or, comme nous le verrons, il n'a pas été facile de mener une enquête sur la Municipalité d'Ottawa.

³⁶ *Ibid.*, p. 2.

Ottawa, lieu de résistance aux travaux de la Commission

Les critiques contre l'idée même de tenir une commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme se manifestent dans les journaux dès l'annonce de sa mise sur pied. Le principal reproche formulé contre le gouvernement de Lester B. Pearson est de désunir le pays par la création d'une commission qui ne pourra qu'accroître le communautarisme de ses groupes ethnolinguistiques au détriment d'un sentiment d'appartenance à la nation canadienne. Alors que la Commission n'aura aucune difficulté à obtenir l'ensemble des données qu'elle demandera à près de 35 villes, ministères et organismes partout au pays, elle essuiera un seul refus, celui de la Ville d'Ottawa³⁷. On connaît non seulement les détails concernant ce refus, mais également les raisons qui le motivent, parce que le tout a été abondamment documenté par l'équipe de recherche et a trouvé un large écho dans la presse canadienne.

On sait que le maire d'Ottawa de l'époque, qui succède à Charlotte Whitton en 1964, Donald B. Reid, a donné son accord verbal à l'étude que souhaitait mener la commission Laurendeau-Dunton à la Ville d'Ottawa, lors d'une rencontre tenue le 8 mars 1965 avec l'équipe de recherche³⁸. Or quelques minutes plus tard, un des hauts fonctionnaires présents à la réunion, le directeur du personnel, M. R. J. Wilson, demande que le projet de recherche soit d'abord soumis au Bureau des commissaires du Conseil de ville (*Board of control*), c'est-à-dire au comité exécutif de la Ville. De manière à satisfaire cette demande, la Commission achemine le lendemain une brève description de l'étude qu'elle entend mener. Comme elle l'avait fait pour d'autres villes au pays, la Commission souhaitait, entre autres choses, obtenir les données personnelles des employés de la

³⁷ « Chapitre 3 : L'administration municipale d'Ottawa », [s. d.], p. 7, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 187.

³⁸ « Chronology of Events during the Ottawa Municipal Study Controversy », p. 1, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 237.

municipalité et avoir des détails sur la langue de travail et de services à la population.

Jusque-là, tout semblait bien s'annoncer pour la recherche, mais les événements se sont précipités. Un débat houleux a eu lieu le 9 mars au Bureau des commissaires du Conseil de ville, qui accepta de justesse, par trois votes contre deux, la demande de la Commission. On aurait pu en rester là, mais deux parlementaires fédéraux, H. A. Olson et Lloyd Francis, interpellèrent le jour même le premier ministre Pearson à la Chambre des communes au sujet des intentions de la Commission en ce qui a trait à la ville d'Ottawa. L'écho donné aux appréhensions de deux membres du Bureau des commissaires du Conseil de ville (Murray Heit et Ernie Jones) donnera bientôt l'impression, dans tous les médias du pays, que la Ville d'Ottawa refuse de participer à l'enquête.

Murray Heit, un des deux membres du Bureau des commissaires du Conseil de ville qui s'opposait à la recherche que souhaitait mener la Commission, écrira, le 10 mars, une lettre au premier ministre de l'Ontario pour l'interroger sur la légalité de la recherche proposée. Toujours à la demande de M. Heit, l'exécutif de la Ville jugera qu'il ne peut prendre une décision favorable à l'enquête sans en référer au conseil municipal, ce qui sera fait le 15 mars et se soldera par un vote de 12 conseillers en faveur de la recherche contre 9. Malgré cette défaite, le conseiller Heit a poursuivi ses démarches pour que la recherche n'ait pas lieu. Le 15 mars 1965, il déposera une plainte formelle à la Commission des droits de la personne de l'Ontario (Ontario Human Rights Commission) en alléguant, encore une fois, l'illégalité de la demande et l'atteinte potentielle à la vie privée des employés de la Ville. À notre connaissance, la seule réponse qui a été offerte au conseiller Heit quant à la légalité de la recherche a été celle du ministère de la Justice de l'Ontario, qui a conclu que la recherche proposée ne contrevenait pas à la loi.

Formellement, donc, à partir du 15 mars 1965, la Ville d'Ottawa, par l'intermédiaire de son conseil municipal, a donné le feu vert à la recherche. La Commission n'était pas pour autant au bout de ses

peines. Le Bureau des commissaires du Conseil de ville a de nouveau refusé de participer à l'étude avant que ne soient obtenues de la part de la Commission des précisions concernant les objectifs de l'enquête. La Commission a dû, notamment, offrir à la Ville un « rapport complet et détaillé » sur l'étude qu'elle entendait mener auprès de la Municipalité. Ce n'est que le 20 avril 1965, soit près de sept semaines après avoir formulé sa première demande, que l'étude a finalement été approuvée³⁹. Pour y arriver, non seulement l'opinion publique a dû être alertée, mais les deux commissaires, Laurendeau et Dunton, ont été obligés de traiter ce dossier en priorité, en répétant les demandes écrites et téléphoniques auprès de la Ville⁴⁰.

Or une fois que le projet de recherche a été formellement approuvé par la Ville, les hauts fonctionnaires multiplièrent à chaque étape les embûches, à telle enseigne que les données recueillies par la Commission n'ont pas été jugées scientifiquement probantes. D'abord, le directeur du personnel de la Municipalité a refusé de collaborer en affirmant que « l'autorisation de consulter [l]es dossiers [des employés de la Ville] constituerait une violation de ses responsabilités professionnelles⁴¹ ». L'équipe de recherche s'est aussi heurtée à d'autres refus. Le chef de service du greffier municipal comme celui du Bureau des commissaires du Conseil de ville ont refusé de communiquer quelque information que ce soit sur leurs employés⁴², et cela, malgré l'assurance que serait respectée la confidentialité des données. La Commission a tenté par la suite de sonder les hauts fonctionnaires de la Ville, mais les résultats de ces rencontres ont été jugés très décevants par la Commission. Selon

³⁹ « Chapitre 3 : L'administration municipale d'Ottawa », [s. d.], BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 187. Tous les détails de cette affaire se retrouvent dans ce document.

⁴⁰ « Chronology of Events during the Ottawa Municipal Study Controversy », p. 1-4, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 237.

⁴¹ « Chapitre 3 : L'administration municipale d'Ottawa », [s. d.], p. 4, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 187.

⁴² *Ibid.*, p. 5.

Fournier, « les entrevues avec 29 hauts fonctionnaires municipaux n'avaient donné [...] que des résultats sans bases solides et viciées par les contradictions. Il se peut que le débat prolongé et parfois acrimonieux qui avait précédé l'autorisation d'entreprendre l'étude ait créé une atmosphère engendrant la méfiance et empêchant une franche discussion⁴³ ».

La Commission a par la suite changé de stratégie et décidé de sonder directement les employés de la Ville. Mais, privée comme elle l'était d'information sur ces derniers, elle a dû se résigner à demander, en avril 1966, l'aide de la Ville pour obtenir de celle-ci qu'elle distribue un questionnaire aux employés. La demande est littéralement restée sans réponse. La Commission a insisté en multipliant les lettres de demande à la Ville. La réponse est enfin venue le 9 juin 1966 sous la forme d'un refus catégorique⁴⁴. L'équipe de recherche de la Commission a sollicité une rencontre avec les membres du Bureau des commissaires du Conseil de ville pour discuter du refus de collaborer à l'enquête, mais ce dernier n'a pas souhaité la rencontrer.

Jusqu'ici, tous les refus essuyés par la Commission portaient sur les données personnelles des employés ou sur l'accès aux données informatiques de la Ville⁴⁵. Mais la Commission rencontrera aussi des difficultés lorsqu'elle tentera de déterminer si l'offre de services de la Ville était disponible dans les deux langues principales du pays. On a demandé, par exemple, aux chefs des 18 services d'acheminer à la Commission des échantillons de la documentation offerte aux citoyens. Plus de la moitié des chefs de service, soit 10 sur 18, n'ont tout simplement pas répondu à cette demande, et l'un d'eux, dont la secrétaire avait répondu favorablement, mais sans son autorisation, à la demande, a communiqué avec la Commission pour qu'elle lui

⁴³ *Ibid.*, p. 6.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 7.

⁴⁵ « Working Paper on the Federal Capital », août 1966, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37.

retourne son envoi et a même insisté pour que l'enveloppe que son service avait acheminée ne soit pas ouverte⁴⁶.

Comment expliquer que pendant l'entièreté des travaux de la Commission, la Ville d'Ottawa ait été le lieu d'une pareille levée de boucliers? Rappelons que la Commission n'a rencontré nulle part ailleurs de difficultés à mener ses recherches. S'il est difficile, voire hors de notre propos, de déterminer avec précision les motivations de chacun des opposants (qui peuvent potentiellement varier d'une personne à l'autre), il semble assez clair que les hauts fonctionnaires, tout comme un certain nombre de conseillers municipaux, appréhendaient les transformations que semblait vouloir proposer la Commission. Deux reproches principaux seront formulés contre la Commission pour justifier le refus de collaborer avec elle.

On l'accuse, d'abord, de ne pas mener une enquête *objective* de manière à prendre en compte l'ensemble des préoccupations des citoyens. La Commission aurait, en quelque sorte, des visées à peine voilées de transformer radicalement Ottawa pour en faire un district fédéral. L'opposition de la Ville à la création d'un tel district s'était souvent manifestée par le passé, notamment lors des discussions de 1958-1959 qui ont mené à la création de la CCN. La crainte qui s'exprime alors est de voir Ottawa devenir un territoire administré par des fonctionnaires, à l'encontre les droits démocratiques des citoyens. Ces inquiétudes ont été assez fortes en 1959 pour que l'on s'abstienne de créer un tel district. En 1965, on craint que le gouvernement fédéral se serve du bilinguisme comme cheval de Troie pour introduire la possibilité de créer un district fédéral. Répondant à une question d'un journaliste au sujet des demandes de la Commission, le contrôleur de la Ville affirmera : « *This is just another prong (attempt) to pull us away from Ontario and set up a federal district*⁴⁷. »

⁴⁶ « Chapitre 3 : L'administration municipale d'Ottawa », [s. d.], p. 9, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 187.

⁴⁷ « Hand off City Hall says Jones » (article de journal, [s. d.]), BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 237, 10 mars 1965.

Le conseiller municipal Henry partageait cette idée que la Commission avait un parti pris :

*The B&B Commission has a built-in-bias at the start. There is not a single unilingual member on it. The only languages represented on it are French and English. [...] Why not research on Montreal, or Quebec, or Sherbrooke? Why only the capital? The B&B Commission has made up its mind already and only wishes data to support its conclusions*⁴⁸.

Lloyd Francis, député de Carleton, suggérera essentiellement la même chose lorsqu'il s'adressera au premier ministre Pearson à la Chambre des communes pour lui demander « s'il est vrai que des instructions ont été données à la Commission de recherches qui fait présentement enquête auprès des employés de la ville, d'inclure au préalable la conclusion qu'avant d'entreprendre l'enquête, on trouvait vraiment qu'il devrait y avoir un plus grand dualisme⁴⁹ ». En d'autres termes, dans la perspective de Francis, la Commission avait déjà tiré ses conclusions avant de commencer sa recherche.

Il faut préciser que les journaux locaux anglophones n'étaient pas contre les intentions de la Commission d'enquêter à la Ville d'Ottawa. À la fois le *Ottawa Journal* et le *Ottawa Citizen* ont condamné, au printemps 1965, la position des élus qui s'opposaient aux travaux de la Commission.

L'autre grand argument qui est utilisé ne porte pas spécifiquement sur la ville d'Ottawa, mais tient plutôt à l'idée même de tenir une commission royale d'enquête sur un pareil sujet. On sait que, dès le début et pendant toute la durée de ses travaux, la Commission fera face à des critiques qui jugent que c'est elle-même qui crée la division entre les groupes ethnoлингuistiques du pays. En d'autres termes, tout

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ M. C. Lloyd Francis (Carleton), 9 mars 1955, Canada, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes*, 26^e Législature, 2^e session, vol. 11 : 1965 : du 16 février au 11 mars 1965, Ottawa, Roger Duhamel, Imprimeur de la reine, 1965, p. 12323-12324, [En ligne], [http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC2602_11/788?r=0&s=1], images 787-788.

allait bien avant que la Commission n'invente un « faux » problème en catégorisant les Canadiens en fonction de leur appartenance ethnolinguistique, les plaçant en opposition les uns contre les autres dans un jeu à somme nulle, forcément dangereux. Les gains potentiels que pourraient réaliser les Canadiens français risquent ainsi de se faire au détriment des Canadiens anglais, ou des Canadiens d'autres origines ethnolinguistiques. Pour le conseiller municipal Workman, qui s'était opposé à ce que la Ville accepte que la Commission effectue ses recherches, cette dernière « *is disuniting the country*⁵⁰ ». De son côté, le contrôleur Heit indique qu'il « *resent [...] the implication of the RCBB request concerning ethnic differences in Ottawa. Personally, his parents had come from the Austro-Hungarian Empire, he was an un-hyphenated Canadian*⁵¹ ». Même son de cloche de la part du contrôleur Jones, qui n'aimait pas que l'on divise les Canadiens en fonction de leur appartenance ethnique. Il dira à un journaliste : « *If they [les chercheurs de la Commission] want to know what the ethnic origin of an employee is they should be told "we are all Canadians"*⁵². »

Il faut dire que l'opposition de la Ville aux travaux de la Commission ne fera grand bruit que pendant quelques semaines, au moment où éclate l'« affaire » à la suite des questions posées au premier ministre à la Chambre des communes. À notre connaissance, l'opposition systématique des fonctionnaires aux travaux de la Commission ne trouvera pas d'écho dans les journaux par la suite. Quoiqu'il en soit, il est évident que les hauts fonctionnaires de la Ville ne craignaient pas de perdre leur emploi lorsqu'ils multipliaient les refus aux demandes de la Commission, ce qui laisse penser qu'ils avaient peut-être l'accord d'un certain nombre d'élus.

À la fin, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a jugé les résultats de ses recherches sur la Ville d'Ottawa

⁵⁰ « Notes on the Ottawa City Council Meeting », 5 avril 1965, p. 1, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 237.

⁵¹ *Ibid.*, p. 6.

⁵² « Hand off City Hall says Jones », (article de journal, [s. d.]), BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 237, 10 mars 1965.

extrêmement décevants. Plusieurs rapports de l'équipe d'Ottawa font état des difficultés rencontrées et, notamment, du fait que l'on a multiplié les efforts pour empêcher les enquêteurs de faire leur travail. Pour Jean T. Fournier :

Le personnel de recherche s'est montré aussi minutieux et ingénieux que possible avec les moyens mis à sa disposition, mais il ne fait aucun doute qu'on aurait pu broser un tableau plus détaillé et peut-être plus convaincant si la commission avait bénéficié d'une plus grande collaboration de la part du bureau de contrôle et des hauts fonctionnaires de la municipalité⁵³.

Pour un autre membre de l'équipe de recherche :

*Our findings to date are complicated by the fact that the commission has not had full cooperation from the city of Ottawa and its senior officials yielded a rather incomplete and sometimes contradictory picture, and the staff was denied any access to city personnel files that might have clarified the discrepancies*⁵⁴.

Il est à noter que ces commentaires se retrouvent dans les documents internes de la Commission ; le rapport final ne fera pas mention de ces difficultés.

Ottawa et Hull, villes provinciales

Même si des raisons d'ordre politique, idéologique, voire franchement francophobe peuvent expliquer l'absence de collaboration qu'a rencontrée la Commission à Ottawa, l'opposition qui se manifeste dans cette ville tient, en fin de compte, au fait que cette dernière se perçoit d'abord comme une ville de l'Ontario plutôt que comme la capitale d'un pays bilingue. C'est du moins l'opinion de plusieurs analystes de la Commission, selon lesquels « *local opposition versus*

⁵³ « Chapitre 3 : L'administration municipale d'Ottawa », [s. d.], p. 12, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 187.

⁵⁴ « Working Paper on the Federal Capital », août 1966, p. 9, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37.

*national interest seems to be the issue*⁵⁵ ». Une partie de la population craint qu'Ottawa ne soit transformée au profit du gouvernement fédéral. En ce sens, « *from a national perspective, a federal district is seen as an ideal solution to bilingual and bicultural problems in the area and in the country as a whole. From a local perspective, a federal district is regarded as the antithesis of democratic self-government*⁵⁶ ».

Mais on ne doit pas penser que seule la Ville d'Ottawa a redouté les transformations que la Commission voulait recommander. Même si la Ville de Hull a offert une aide exemplaire à la Commission, il ne faut pas en conclure que les habitants de la partie québécoise de la région de l'Outaouais auraient applaudi à l'idée que leur ville ou leur région soit détachée du Québec pour être placée sous la responsabilité du gouvernement fédéral. Même si la Commission établira que les francophones d'Ottawa appuyaient très fortement la création d'un district fédéral, les francophones du côté québécois de la frontière provinciale auraient-ils voulu, pour autant, se retrouver en minorité sur un territoire dorénavant placé sous la juridiction du gouvernement fédéral? C'est la question que posait le journal *Le Droit* :

Les Canadiens français sont présentement en majorité sur le côté québécois. Qu'on les introduise malgré eux dans un district fédéral et, du jour au lendemain, ils deviendront minorité. Je suis persuadé que les Canadiens français aiment mieux vivre en majorité que de brailler en minorité⁵⁷.

L'éditorialiste du journal *Le Devoir* croit, pour sa part, que la province de Québec n'accepterait jamais de se voir départir d'une partie de son territoire, essentiellement pour les mêmes raisons.

L'expérience de la Confédération canadienne depuis un siècle ne peut incliner le Québec à abandonner ainsi une partie de

⁵⁵ « The National Capital: A summary of the issues involved in the debate on a federal district, with particular emphasis on the questions of bilingualism and biculturalism », 3 février 1967, p. 10, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁷ *Le Droit*, 7 juin 1965, p. 3.

son territoire et de ses citoyens, ce serait placer sous l'autorité assez directe du gouvernement central une nouvelle minorité francophone. Le sort des autres jusqu'ici n'est pas un encouragement à tenter une telle aventure⁵⁸.

Ajoutons que le nationalisme québécois s'affirme de manière très marquée entre les années 1960 et 1970, rendant sans doute l'idée de la création d'un district fédéral moins attrayante du côté québécois à la fin de cette décennie qu'elle aurait pu l'être au début.

Enfin, le Gouvernement du Québec a mis sur pied en 1966 la Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire du Québec (CEITQ), mieux connue sous le nom de commission Dorion, qui a rendu un rapport on ne peut plus clair sur le sort que réserverait le Québec à toute suggestion de modifier le territoire québécois.

Parmi les sept postulats énoncés par la CEITQ dans son document final (*Rapport Dorion*), on relève le rejet de toute formule de nature strictement fédérale et la récupération du territoire québécois actuellement propriété de la CCN [Commission de la capitale nationale], l'affirmation de la juridiction du Québec dans les domaines garantis par l'AANB [Acte de l'Amérique du Nord britannique] et, enfin, l'opposition à toute mesure territoriale dans la RCN [région de la capitale nationale] comportant un caractère irréversible pour le Québec. La CEITQ s'inscrivait ainsi contre le détachement de toute portion du territoire québécois pour l'englober dans un district fédéral et recommandait au gouvernement du Québec de requérir l'abrogation de la loi de la CCN⁵⁹.

Bref, même si la population francophone vivant sur la rive ontarienne de l'Outaouais s'était montrée ouverte à une éventuelle reconfiguration de la région de la capitale, une opposition au projet

⁵⁸ P. S. « Bloc notes », *Le Devoir*, 5 janvier 1967, p. 4.

⁵⁹ André-Louis Sanguin, « La Commission de la capitale nationale : nouveau type de gouvernement métropolitain ou district fédéral déguisé? », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 24, n° 61 (avril 1980), p. 180, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/021468ar>].

aurait aussi été à prévoir de la part des habitants de l'autre côté de la rivière.

Le « réalisme résigné » de la Commission

Dans les documents que prépare la Commission à partir de 1968, il semble que l'on ait totalement abandonné l'idée de proposer une transformation substantielle de la Ville d'Ottawa, ce qui sera confirmé dans le rapport final. Cela est sans doute curieux, étant donné que l'état des lieux brossé par la Commission est impitoyable à l'endroit de la capitale du pays. Ottawa est une ville de l'Ontario essentiellement anglophone où l'importante minorité française n'a pas accès à des écoles, des services ou des divertissements de qualité en français. Le rapport final ne laisse d'ailleurs aucun doute : « [...] la forte impression qui ressort de la masse des données relatives aux attitudes vis-à-vis de la capitale est que les Canadiens de langue française ne s'y sentent pas chez eux⁶⁰. » Bref, Ottawa ne reflète pas la dualité ethnolinguistique du pays.

Mais les membres de l'équipe de recherche sont aussi très conscients du casse-tête administratif que représente la capitale du pays. La ville d'Ottawa est d'abord une création juridique de la province de l'Ontario, alors que la partie québécoise de la région de l'Outaouais est redevable au Gouvernement du Québec. Les villes, au Canada, sont en effet des créations des provinces et il n'est pas clair que le Gouvernement du Canada ait le droit constitutionnel de gérer lui-même une ville, fût-elle la capitale du pays⁶¹. Et cela, évidemment, c'est sans parler de l'opposition potentielle que rencontrerait le gouvernement fédéral de la part des gouvernements provinciaux et de la population locale s'il tentait de détacher les

⁶⁰ Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (ci-après Commission BB), *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* (ci-après *Rapport*), vol. 5 : *La capitale fédérale*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1970, p. 36.

⁶¹ « Facts about the Capital Region », p. 8, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 135.

régions est et ouest de l'Outaouais de leur province respective, soit pour créer une autre province ou, encore, un district fédéral à l'américaine. Ce que les difficultés rencontrées lors de la recherche à la Ville d'Ottawa montrent, c'est que même si la création d'une unité administrative distincte pour la région de la capitale était souhaitable pour refléter la dualité du pays, les obstacles juridiques et surtout politiques semblaient colossaux. Bref, entre l'idéal et le réalisable, il semble y avoir un hiatus incommensurable :

*We consider that a long-term goal might be the creation of a new capital territory, in which the jurisdiction of Ontario and Québec as defined at present would be modified by [...] a new authority having jurisdiction over both sectors; but that at present, various obstacles to the creation of such a territory make its immediate realisation impracticable, and that further study and experience with intermediate stages are required*⁶².

Ce que montrent les recherches et les refus répétés des fonctionnaires de la Ville d'Ottawa de collaborer avec la Commission, c'est le provincialisme des habitants (ou du moins, de l'élite) de la région, qui considèrent les structures actuelles comme des chasses gardées. Dans l'esprit de l'équipe de recherche, le provincialisme n'est pas seulement un enjeu institutionnel, c'est un état d'esprit, ce qu'ils nomment le « *pervasiveness of the provincial framework, a factor which we have found to be the dominant reality of the capital region from the standpoint both of institutions and of attitudes*⁶³ ». Et, donc, on juge qu'il vaut mieux attendre que les esprits aient évolué avant d'entamer une transformation majeure de la Ville.

L'utilisation d'expressions comme « stage [*sic*] intermédiaire » deviendra bientôt la norme dans les documents préparatoires à la rédaction du cinquième volume du rapport final. La Commission se donne pour but de proposer des recommandations visant à transformer

⁶² « Book VI – The Federal Capital, Chapter IV: Proposals for the Capital Area », 31 janvier 1969, p. 4.2, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 10.

⁶³ *Ibid.*, p. 4.4.

non plus radicalement, mais progressivement la région. L'objectif est de préparer le terrain pour autre chose, quand les mentalités auront évolué : « Notre intention n'est pas d'offrir ici une solution définitive à la question outaouaise⁶⁴ », écrit-on. On propose donc des réformes mineures plutôt que des changements structuraux importants. Si ces derniers sont considérés comme nécessaires, étant donné les difficultés, la Commission se résigne à les voir mis en œuvre plus tard :

We think that, considered altogether, such reforms can go some distance towards the status of fully equality of facilities and services that we recommend for the capital. From this standpoint we are justified in themselves. But in addition we think that they could pave the way for a more elaborate reform of institutions which could integrate the two sectors of the present capital, ultimately perhaps into a new jurisdiction founded on full equality⁶⁵.

L'équipe de recherche, qui prépare le rapport final, en viendra ainsi à accepter des changements minimaux en attendant que les mentalités aient suffisamment évolué pour qu'interviennent, à moyen ou à long terme, des changements plus importants. Cette idée se lit en toutes lettres dans le « Mémoire numéro 5 » dans lequel Jean T. Fournier explique que la Commission doit proposer non plus un scénario idéal, comme il l'avait écrit quelques années plus tôt, mais plutôt un scénario susceptible d'être « accepté » par la population :

Le modèle que nous soumettons [...] prévoit une extension des pouvoirs du gouvernement fédéral dans la région Ottawa-Hull et une plus étroite collaboration entre les divers niveaux gouvernementaux, le tout à l'intérieur du cadre institutionnel actuel. Notre modèle est politique ie. [*sic*] Nous avons conscience

⁶⁴ « Mémoire n° 5 », rédigé par Jean T. Fournier, lundi 20 décembre (année non indiquée), p. 3, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 35.

⁶⁵ « Book VI – The Federal Capital, Chapter II: The Principle of Equal Partnership », 31 janvier 1969, p. 2.29, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 10.

de présenter un schème qui est acceptable à la population locale ;
ce n'est pas à strictement parler un « idéal » que nous soumettons⁶⁶.

Ce scénario « acceptable » par la population est minimaliste. Le rapport final le dira sans ambages : « Nous concluons donc qu'il faut absolument réaliser l'égalité des droits linguistiques dans la région de la capitale, et que ce n'est là qu'une première étape. Il faut davantage⁶⁷. »

En définitive, le cinquième volume du rapport final est un document assez incongru. D'une part, on se livre, sans compromis, à une description de la réalité anglo-dominante de la ville d'Ottawa. On indique que les francophones ne s'y sentent pas chez eux, qu'il n'est à peu près pas possible d'y obtenir des services en français tant à la Ville que dans les commerces à moins de tomber par hasard sur un francophone, et ainsi de suite. Mais les solutions proposées ne sont pas à la hauteur des problèmes constatés. Hormis la recommandation voulant que l'Ontario et le Québec offrent des services dans les deux langues à la population et que les municipalités fassent de même, on propose essentiellement que le gouvernement fédéral exerce une influence dans la région par un affichage bilingue, par l'inclusion de dispositions obligeant les fournisseurs au bilinguisme, par une offre de services bilingues dans les bureaux du gouvernement fédéral et dans les tribunaux. En ce sens, le maître mot du cinquième volume du rapport final est celui de « présence fédérale », c'est-à-dire que c'est par sa capacité à dépenser que le gouvernement fédéral doit exercer son influence⁶⁸. Pour les auteurs du cinquième volume, « il

⁶⁶ « Mémoire n° 5 », rédigé par Jean T. Fournier, lundi 20 décembre (année non indiquée), p. 3, BAC, Fonds CREBB, RG3-80, ACC 1974-75/039, boîte 35.

⁶⁷ Commission BB, *Rapport*, vol. 5 : *La capitale fédérale*, p. 37-38.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 20. Sur la notion de présence fédérale, on peut lire la précision suivante dans le volume 5 du rapport final de la Commission : « Le concept de "présence fédérale" [...] implique l'influence des nombreux organismes et du gouvernement de ses fonctionnaires, qui se manifeste sous des formes et à des degrés divers. Le terme désigne donc leur action et leur manière d'agir dans la région de la capitale nationale, quelles que soient l'assise constitutionnelle ou la compétence locale. En ce sens, la présence fédérale est une notion politique plutôt que juridique » (*Ibid.*, p. 20).

ne faut pas sous-estimer l'influence du secteur public sur le secteur privé : dans une capitale où tous les services publics, au sens le plus large du terme, sont assurés au complet dans les deux langues, on concevrait mal que le secteur privé se comporte tout autrement⁶⁹ ».

La seule proposition « structurelle » contenue dans le cinquième volume est la création d'une commission tripartite (CCN, Ville d'Ottawa, gouvernement fédéral) chargée de surveiller les efforts de bilinguisation déployés par la Ville, une proposition qui restera sans suite.

Conclusion

Au moment où il est publié, en février 1970, plusieurs des recommandations du cinquième volume du rapport final de la Commission sont déjà obsolètes à cause de l'adoption, quelques mois plus tôt, de la *Loi sur les langues officielles* de 1969, qui prévoit déjà le bilinguisme de la fonction publique fédérale et des tribunaux. On constate la même chose en ce qui a trait à la recommandation de créer des écoles françaises primaires et secondaires dans la région d'Ottawa, devenue elle aussi obsolète par les lois ontariennes 140 et 141 de 1968, qui rendent officiellement françaises les écoles élémentaires bilingues de la province et qui autorisent la création d'écoles secondaires françaises publiques. La 16^e recommandation, qui prévoyait « corriger le déséquilibre entre l'Ontario et le Québec quant à l'emplacement des immeubles fédéraux », est déjà en voie d'être mise en œuvre par la construction de la place du Portage à Hull, dont les travaux, qui débutent en 1970, étaient déjà prévus depuis quelque temps. La seule recommandation qui aura un véritable effet est celle qui incite la Ville d'Ottawa à offrir des services bilingues à la population. Cette dernière se dote, à l'automne 1970, à la suite de la publication du rapport de la Commission, d'une première politique de bilinguisme⁷⁰.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 40.

⁷⁰ Sur les débats qui ont mené à l'adoption de cette première politique de bilinguisme, voir François Charbonneau et Samuel Coeytaux, « L'affaire Lepage et le caractère

Il n'est donc pas exagéré de dire que, par rapport aux ambitions de départ de l'équipe de recherche sur la capitale fédérale, le rapport final de la Commission a accouché d'une très petite souris.

Il faut dire qu'au moment de publier les deux derniers volumes de son rapport final (les cinquième et sixième sont, en effet, publiés ensemble), la Commission est en décalage par rapport aux transformations et bouleversements qui se produisent à un rythme effréné au Québec et au Canada. Rappelons seulement qu'entre 1963 et 1970 se produiront, entre autres événements, la transformation du Rassemblement pour l'indépendance nationale en parti politique, la création du Front de libération du Québec et les premiers attentats, la défection de René Lévesque du Parti libéral du Québec et la création du Mouvement souveraineté-association, les États généraux du Canada français, le « Vive le Québec libre! » du général de Gaulle, les émeutes de la Saint-Jean-Baptiste en 1968 et l'élection de Pierre Elliott Trudeau comme premier ministre du Canada, la création du Parti québécois, l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* et la création d'un poste de commissaire aux langues officielles, et ainsi de suite. Et puis, André Laurendeau, qui a eu l'idée de créer la Commission et qui en a coprésidé les destinées, meurt le 1^{er} juin 1968, ce qui ne manque pas d'ébranler la Commission.

Bien entendu, rien ne garantit que des recommandations plus audacieuses auraient été entérinées par le Gouvernement du Canada. On le sait, un nombre important de recommandations de la Commission seront ignorées par un Pierre Elliott Trudeau ayant sa propre vision de l'avenir du Canada. Il n'en demeure pas moins que plus de cinquante ans après la commission Laurendeau-Dunton, les professeurs Caroline Andrew et Guy Chiasson pouvaient écrire que la ville d'Ottawa en 2012 « a du mal à se voir et à se représenter comme la

symbolique de la politique de bilinguisme de la ville d'Ottawa (1970-2001) », *Journal of Canadian Studies* = *Revue d'études canadiennes*, vol. 47, n° 2 (printemps 2013), p. 119-149.

capitale d'un pays⁷¹ ». Bref, ils faisaient exactement le même constat que l'équipe de recherche de la Commission qui amorçait ses travaux en 1963. Et puis, qui pourrait sérieusement prétendre que la Ville d'Ottawa correspond aujourd'hui aux objectifs que s'était fixés la Commission, à savoir que « tout citoyen de la capitale ait le choix de vivre complètement sa vie en français ou en anglais, sans éprouver le sentiment d'y perdre ou d'être privé, relativement à ce qu'aurait apporté l'autre choix⁷² » ? Comme tout francophone ayant habité à Ottawa le sait, comme l'a montré le rapport Le Blanc de 2007 sur les services en français déficients à la Ville d'Ottawa⁷³ et l'impossibilité d'y travailler en français malgré la politique de bilinguisme, et comme nous le rappelle le commissaire aux langues officielles dans ses rapports chaque fois qu'il s'intéresse à la Ville d'Ottawa, nous sommes encore aujourd'hui très loin du compte. La situation serait peut-être différente si, à la suite des transformations radicales proposées il y a quarante ans, la Ville d'Ottawa avait accepté que le principe de l'égalité entre les peuples fondateurs du pays se reflète dans la capitale.

⁷¹ Caroline Andrew et Guy Chiasson, « La Ville d'Ottawa : représentation symbolique et image publique », dans Richard Clément et Caroline Andrew (dir.), *Villes et langues : gouvernance et politiques : symposium international*, Ottawa, Invenire, 2012, p. 43.

⁷² Commission BB, *Rapport*, vol. 5 : *La capitale fédérale*, p. 38.

⁷³ Jean-Claude Le Blanc, *Feuille de route : vers l'excellence dans l'application de la politique de bilinguisme de la Ville d'Ottawa*, étude réalisée par Praxis, conseillers en gestion, et Jean-Claude Le Blanc, expert-conseil, aménagement linguistique et gestion, Ottawa, 2007, [En ligne], [<http://ottawa.ca/calendar/ottawa/citycouncil/occ/2009/01-28/csedc/01A%20-%20ACS2008-CCV-FLS-0002-fre%20-%20doc%202.htm>].